

La formation axée sur la compétence

Au Vanuatu, la formation et l'instruction axées sur la compétence ont permis d'améliorer les pratiques de récolte forestière

par Ross Andrewartha

Harvesting Superintendent
(Southern Region)

Forestry Tasmania
79 Melville Street
Hobart, Tasmania 7000, Australie
t 61-3-6233 8252
Ross.Andrewartha@forestrytas.com.au

LES RÉACTIONS et l'engagement à l'égard de nouvelles normes ou technologies diffèrent selon les individus, de même que leurs aptitudes à les mettre en pratique. Il est donc impératif d'adopter, dans toute stratégie visant à améliorer les pratiques de récolte forestière, une approche structurée et systématique de la formation et de l'instruction destinées au personnel de l'industrie à tous les niveaux.

Traditionnellement, la formation aux pratiques forestières a porté sur les contributions, le contenu et le 'temps consacré' aux stages de formation plutôt que sur les tâches que les participants sont capables d'accomplir après avoir suivi les cours. Au contraire, la formation axée sur la compétence est une méthode de formation moderne qui tient compte de l'apprentissage préalable et de l'expérience pratique. Cette méthode:

- prévoit des critères d'évaluation prédéterminés et objectifs, et des résultats de formation clairement spécifiés;
- met l'accent sur les aptitudes, connaissances et attitudes essentielles nécessaires pour s'acquitter avec succès d'une tâche précise;

- exige des stagiaires qu'ils fassent preuve de compétence à s'acquitter d'une tâche conformément à la norme définie. Par exemple, un opérateur doit prouver sa compétence en démontrant qu'il possède les aptitudes, connaissances et attitudes nécessaires pour exécuter de façon satisfaisante une tâche donnée par rapport à des critères d'évaluation prédéterminés (habituellement fondés sur des normes de l'industrie); et
- reconnaît formellement les compétences ('évaluation de la compétence'), soit à l'intérieur d'une organisation soit à l'extérieur dans le cadre d'un système d'accréditation de l'industrie.

Une approche systématique de la formation axée sur la compétence comprend les étapes suivantes:

- une 'analyse détaillée des besoins en matière de formation' (que ce soit au niveau de l'organisation, de l'individu ou de la profession);

Suite à la page 15 ►

Les responsabilités envers les travailleurs ► suite de la page 13

d'exploitation les taux de mortalité atteignent jusqu'à 14 morts par million m³ de bois récolté.

De graves problèmes de santé associés à la foresterie sont souvent occultés par les accidents plus visibles, surtout ceux qui résultent de lourds travaux physiques, de bruit et de vibrations, qui risquent de provoquer des lésions pour la vie et des maladies graves et sont une des principales raisons pour lesquelles les travailleurs abandonnent la profession prématurément.

Sécurité et santé, synonymes de bon sens économique

Les accidents coûtent de l'argent, souvent beaucoup plus qu'on ne le pense. Paradoxalement, on a eu tendance à négliger la sécurité à cause de difficultés économiques. En réalité, vu le coût de l'inaction, de telles difficultés auraient dû avoir l'effet contraire et agir comme une raison majeure pour s'attaquer aux problèmes de sécurité. Une des raisons pour lesquelles il n'en a rien été vient peut-être du fait que, souvent, les gestionnaires ne connaissent pas le coût réel des accidents. De nombreux coûts indirects ne sont pas évidents ou faciles à évaluer: une étude de cas effectuée en Malaisie (Manikam 1985) fournit des statistiques faisant apparaître que les coûts indirects de l'insuffisance de sécurité au travail peuvent être jusqu'à six fois plus élevés que les coûts directs.

Codes de pratiques: la marche à suivre

Une occasion s'offre de sortir du cercle vicieux grâce à la récente mise au point de normes et de directives pratiques intégrant les aspects de santé et de sécurité aux exigences relatives à l'environnement et à la productivité. Tout en fixant des normes minimales pour les qualifications et les conditions de travail, ces directives améliorent aussi l'efficacité des opérations forestières, ce qui, du même coup, fournit une base pour de meilleures conditions d'emploi. De plus, l'image plus positive de la profession aide à stabiliser la main-d'œuvre.

Les directives ont eu un net impact sur le terrain. Par exemple, des évaluations indépendantes du Code national des pratiques forestières de Fidji, adopté en 1990 avec l'assistance de l'Organisation internationale du travail (OIT), ont conclu que ce code avait eu un impact bénéfique évident sur l'environnement, les conditions de travail et la productivité.

L'OIT a récemment publié un texte intitulé *Sécurité et santé dans les travaux forestiers—Recueil de directives pratiques du BIT* (BIT 1998). Son objectif est de

protéger les travailleurs contre les dangers des travaux forestiers et de prévenir ou réduire les incidences de maladies ou de lésions. Il souligne que des politiques de sécurité doivent être poursuivies à tous les niveaux—national, dans l'entreprise et sur les chantiers. Le BIT se charge de promouvoir ces directives pratiques et aide l'industrie et les pays membres à les adapter aux conditions nationales, par exemple en les incorporant dans des codes plus larges de pratiques forestières. Il recommande que le Recueil de directives soit employé systématiquement comme référence dans la planification et la mise en œuvre des opérations d'EFI.

Critères de sécurité et de santé professionnelles

Les critères de sécurité et de santé professionnelles devraient faire partie des critères de gestion forestière durable (voir Poschen 2000). Par exemple, la gestion forestière ne pourrait être considérée durable que si:

- ont été mis en place une politique en matière de sécurité et de santé et un système de gestion pour identifier systématiquement les risques et les mesures préventives et veiller à l'application de ces dernières au cours des opérations;
- tous les outils, machines et substances nécessaires sont présents sur les chantiers et dans un état permettant de les utiliser en toute sécurité;
- les exigences en matière de sécurité et de santé sont prises en considération dans toutes les situations de travail forestier, de la planification à l'exécution; et
- les conditions d'hébergement et d'alimentation respectent au moins le *Recueil de directives du BIT sur la sécurité et la santé dans les travaux forestiers* lorsque les ouvriers séjournent dans des camps.

Références

BIT 1998. Sécurité et santé dans les travaux forestiers—Recueil de directives pratiques du BIT. Bureau international du travail, Genève.

Manikam, D. 1985. Accidents and safety in logging companies in Sarawak. Occasional Paper No.3. Universiti Pertanian Malaysia, Serdang.

Poschen, P. 2000. Social criteria and indicators for sustainable forest management. A guide to ILO texts. Bureau international du travail, Genève

Le BIT a mis en place un réseau sur la main-d'œuvre forestière. Des informations à ce sujet et sur d'autres activités forestières peuvent être obtenues en consultant le site <http://www.ilo.org/public/english/dialogue/sector/sectors/forest.htm>

- une définition de critères d'évaluation détaillés pour chaque tâche;
- le recrutement et la formation de moniteurs et d'inspecteurs;
- la mise au point et l'exécution de programmes d'enseignement basés sur les besoins de formation et les critères d'évaluation identifiés; et
- l'évaluation formelle de la compétence de l'opérateur et, si nécessaire, l'accréditation.

Le code de Vanuatu

Le Vanuatu a introduit son *Code de pratiques forestières* (ci-après dénommé 'le Code') en 1998. Ce code était assorti d'un ensemble de directives concernant l'exploitation à faible impact (EFI) destinées à aider le personnel d'encadrement et les opérateurs de terrain à exécuter un plan de récolte forestière (Département des forêts de Vanuatu 1999). Ces directives sont obligatoires et spécifient les procédures pour la sélection des arbres et l'alignement des pistes de débusquage, les dimensions maximales des pistes et des dépôts transitoires, ainsi que les techniques d'extraction des grumes.

À l'échelle internationale, l'industrie forestière de Vanuatu est petite mais sur le plan national c'est un secteur important. Nombreuses ont été les récentes initiatives destinées à améliorer la gestion forestière, notamment:

- le moratoire de 1994 sur l'exportation de grumes et le développement d'une politique de transformation en aval;
- l'approbation d'une politique forestière nationale en 1998;
- la révision de la législation relative à la foresterie; et
- la mise au point de prescriptions adaptables en matière de sylviculture.

Activités de formation

Programmes de formation destinés aux planificateurs et cadres des opérations de récolte

Le Code prescrit que toute opération de récolte soit soumise à un plan de récolte approuvé et exécutée conformément à ce plan. Des cadres désignés par l'industrie sont chargés de la préparation de ce plan et de la supervision des opérations.

Afin de garantir que les groupes d'encadrement ont des aptitudes et des connaissances suffisantes pour établir des plans de récolte et pour surveiller les opérations, une série de programmes de formation modulaires a été conçue et exécutée par le personnel du Département des forêts et des intervenants du Projet d'exploitation durable des forêts au Vanuatu parrainé par l'AUSAID (Andrewartha *et al.* 2000). Les matières enseignées portaient sur la planification des opérations forestières, la collecte de données, la supervision des opérations de récolte et le contrôle des procédures. Il était demandé aux stagiaires d'effectuer des inventaires forestiers et de préparer des plans opérationnels et stratégiques pour la récolte sur la base des prescriptions du Code.

Programmes de formation des opérateurs

Les opérateurs sont les ouvriers forestiers chargés principalement de la construction et de l'entretien des routes, de l'abattage des arbres, de l'extraction et de la conversion des grumes. Ce groupe est caractérisé par un bas niveau d'aptitudes et d'instruction.

Telle qu'adoptée, l'approche modulaire et progressive de la formation a consisté à faire participer les opérateurs à des programmes d'enseignement formel de courte durée pendant une période de plusieurs mois. L'accent était mis sur les prescriptions et sur l'application pratique du Code et des directives d'EFI; le programme dispensait une formation en matière d'abattage dirigé, de techniques pour la construction de pistes de débusquage à faible impact, et de préservation de réserves le long des cours d'eau.

Des manuels de formation détaillés, qui reprenaient les éléments essentiels du Code, ont été produits en vue de rendre la formation efficace et efficiente. Ces manuels formulaient des objectifs de leçons et contenaient des notes de cours, avec aides visuelles ou pédagogiques à l'appui. Vingt et un modules ont ainsi été mis au point: ils étaient soit obligatoires pour tout le personnel effectuant les récoltes

(par ex. protection de l'eau et des sols) soit spécifiques de tâches particulières (par ex. restauration des sites) à l'intention d'opérateurs d'engins mécaniques. Les cours étaient pour la plupart articulés autour de l'introduction de principes théoriques, suivis par leur application pratique dans la forêt.

La formation a été dispensée et évaluée, dans le cadre d'un mandat agréé, par une équipe spécialisée en matière de formation et d'évaluation représentant l'industrie et le personnel du département. Cette équipe a suivi des programmes de formation d'instructeurs et a également participé à l'élaboration d'une stratégie de mise en oeuvre du Code.

Le programme relatif à l'industrie, exécuté sur une période de six mois en 1999, a été constamment réexaminé et affiné par l'équipe de formation, ce qui a permis d'apporter de nombreuses améliorations au contenu du cours, à sa structure et aux méthodes pédagogiques.

Accréditation des opérateurs

Un système d'accréditation des opérateurs a été introduit pour coïncider avec l'introduction du Code et des directives d'EFI. Ce système est géré par le Département des forêts et comprend l'évaluation des compétences fondamentales des opérateurs, y compris leurs aptitudes techniques ainsi que leur connaissance et le respect du Code. Toutes les principales organisations forestières sont tenues d'employer des opérateurs accrédités.

Conclusion

Il est essentiel, pour améliorer les pratiques de la récolte forestière, que la main-d'oeuvre soit compétente et bien formée. Pour disposer de cette main-d'oeuvre, il faut pouvoir compter sur des fonds, des ressources et le soutien de la gestion à tous niveaux, sur le dévouement des personnels d'encadrement forestier, sur l'enthousiasme de formateurs et, surtout, sur l'application des normes prescrites par tous les opérateurs forestiers.

Tous ces aspects sont intrinsèquement liés; le soutien dont ils bénéficient sont variables, et ils sont parfois difficiles à mesurer objectivement. Certaines démarches importantes sont toutefois essentielles si l'on veut faire de réels progrès et disposer d'une main-d'oeuvre compétente, à savoir:

- élaborer des programmes de formation et d'évaluation axés sur la compétence;
- mettre au point pour l'industrie des normes de fonctionnement et des critères d'évaluation sur des bases locales, étatiques, nationales ou régionales;
- développer et appliquer des systèmes internes ou externes pour l'accréditation des opérateurs;
- établir et soutenir au sein de l'industrie des équipes de formation chargées d'exécuter, sur la base d'un cursus cohérent, des programmes axés sur les compétences;
- réexaminer périodiquement les programmes de formation afin d'évaluer les résultats et de les réviser le cas échéant; et
- créer et entretenir des forêts modèles locales pour les besoins de formation et d'instruction de la main-d'oeuvre.

Références

Andrewartha, R., Raymond, D., Applegate, G. & Wood, D. (2000). Training of trainers in codes of practice for forest harvesting, silvicultural prescriptions and reduced impact logging guidelines: Outputs and lessons learnt in the Pacific. In: Bulai, S., Tang, H., Pouru, K. & Masianini, B. (eds) *Proceedings of regional consultation on implementation of codes of logging practice and directions for the future*. Field document No.3 Pacific Islands Forests & Trees Support Programme, Suva, Fiji. Pp.246-253.

Vanuatu Department of Forests, 1999. *Vanuatu reduced impact logging guidelines*. Département des forêts, Port Vila.